

## Risque aggravé de cancer

Les personnes présentant un risque aggravé de cancer doivent faire l'objet d'une surveillance particulière.

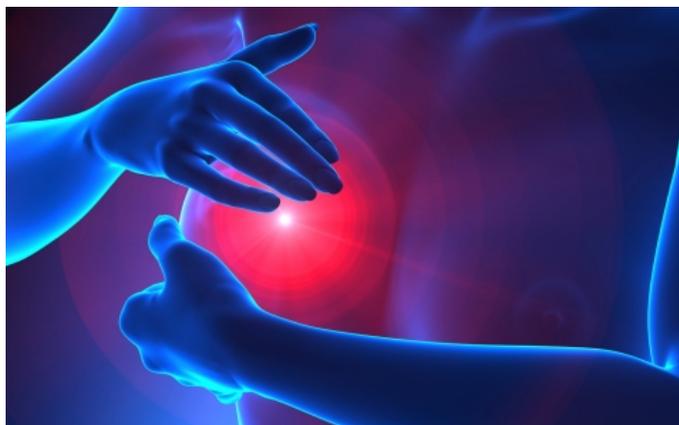
Il peut s'agir d'un risque aggravé lié à :

- une altération génétique constitutionnelle,
- des facteurs environnementaux / professionnels
- des traitements effectués ou des pathologies concomitantes (ex. infection par le VIH)

### Risque aggravé - Cancers colorectaux



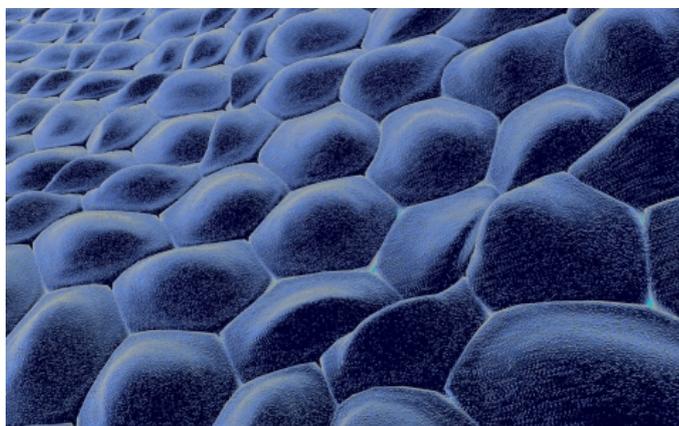
### Risque aggravé - Cancer du sein



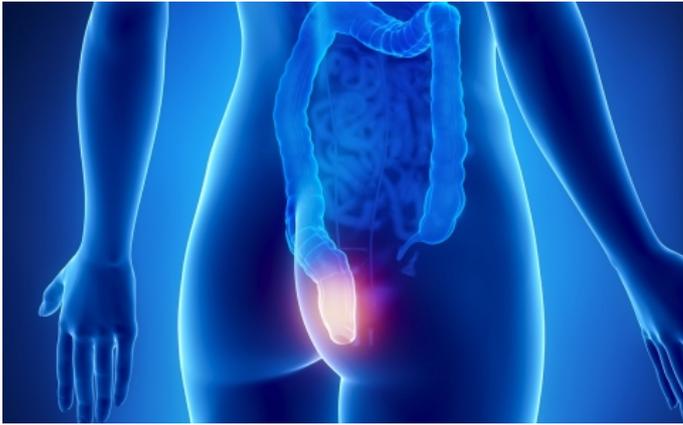
### Risque aggravé - Cancers du col de l'utérus



### Risque aggravé - Cancers cutanés



### Risque aggravé - Cancers de l'anus



### Risque aggravé - Cancers de l'estomac



### Risque aggravé - Cancers du foie



*Dernière mise à jour le 28 août 2017*

### LE SAVIEZ-VOUS ?

> [Le rapport sur la prise en charge des personnes vivant avec le VIH traite du dépistage des cancers dans cette population \(p231\)](#)